

SCOT du Pays des Combrailles - Bilan de la concertation

Tout au long de son élaboration, le SCOT du Pays des Combrailles a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les habitants, les associations locales, les collectivités et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation ont été définies par une délibération du Comité Syndical du SMAD des Combrailles, du 8 juillet 2005.

Les objectifs assignés à la concertation étaient exprimés en ces termes :

- « favoriser l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux,
- permettre aux acteurs du territoire de s'exprimer,
- et d'informer le public. »

Pour répondre à ces objectifs, les modalités de concertation suivantes ont été mises en œuvre :

❶ Organisation de réunions territoriales à destination des élus :

En vue de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux du SCOT du Pays des Combrailles, plusieurs réunions territoriales ont été organisées à chaque grande étape de son élaboration :

- au moment du diagnostic :

le 20 septembre 2005 à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE à destination des élus de la communauté de communes de Cœur de Combrailles (5 participants sur 11)

le 20 septembre 2005 à COMBRONDE à destination des élus de la communauté de communes des Côtes de Combrailles + maires de Champs et Gimeaux (6 participants sur 12)

le 21 septembre 2005 à PIONSAT à destination des élus de la communauté de communes de Pionsat (10 participants sur 10)

le 21 septembre 2005 à MENAT à destination des élus de la communauté de communes du Pays de Menat (6 participants sur 12)

le 3 octobre 2005 à MANZAT à destination des élus de Manzat Communauté (5 participants sur 6)

le 4 octobre 2005 à PONTAUMUR à destination des élus de la communauté de communes de Haute-Combraille (9 participants sur 16)

le 4 octobre 2005 à PONTGIBAUD à destination des élus du canton de Pontgibaud (10 participants sur 13)

le 27 octobre 2005 à BOURG-LASTIC à destination des élus de la communauté de communes Sioulet-Chavanon + maire de Saint-Sulpice (2 participants sur 12)

le 5 décembre 2005 à YOUX à destination des élus du canton de Montaigut (6 participants sur 9)

Ces réunions intercommunales ont été l'occasion pour les bureaux d'études de mieux cerner le territoire en prenant connaissance des actions, des préoccupations et des projets de chaque communauté de communes ou canton, et elles ont permis d'apporter des réponses aux questions que se posaient les élus au sujet du SCOT, et notamment sur le déroulement de la démarche, et le lien entre PLU et SCOT.

- au moment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Lors de la construction du PADD du SCOT du Pays des Combrailles, pour affiner et débattre de ces orientations, les élus ont pu participer aux différentes commissions thématiques qui ont été instaurées, ainsi qu'à trois réunions territoriales organisées :

- le 15 novembre 2006 à Herment, à destination des élus du secteur Sud (Communautés de communes Sioulet-Chavanon et Haute-Combraille) : 13 participants
- le 30 novembre 2006 à Pontgibaud, à destination des élus du secteur Est (cantons de Combronde, Manzat et Pontgibaud) : 16 participants
- le 30 novembre 2006 à Youx, à destination des élus du secteur Nord (Canton de Montaigut, communautés de communes de Pionsat, du Pays de Menat et de Cœur de Combrailles) : 22 participants

- au moment du Document d'Orientations Générales (DOG) :

De nouvelles réunions ont eu lieu début 2007 pour faire le lien entre le PADD et le DOG, et pour commencer à construire ensemble le DOG :

- le 20 mars 2007 :

à Pontaumur, à destination des élus du secteur Sud (Communautés de communes Sioulet-Chavanon et Haute-Combraille) : 8 participants ;

à Pionsat, à destination des élus du secteur Nord (Canton de Montaigut, communautés de communes de Pionsat, du Pays de Menat et de Cœur de Combrailles) : 11 participants ;

à Chateauneuf-les-Bains, à destination des élus du secteur de la Sioule : 12 participants.

- le 29 mars 2007 à Combronde, Manzat et Pontgibaud à destination des élus du secteur Est : 23 participants.

En amont de ces réunions territoriales, l'ensemble des maires des 12 bourgs ont été rencontrés :

- le 6 février : maire de Saint Gervais d'Auvergne
- le 7 février : adjoint de Pionsat
- le 13 février : Maire de Combronde et Maire de Saint Hilaire La Croix
- le 14 février : Maire de Manzat

- le 20 février : Maire de Giat, Maire de Pontaumur, Maire de Pontgibaud, Maire de Bourg-Lastic et Maire de Messeix.
- le 21 février : Maire de Herment
- le 1^{er} mars : Adjoint de Saint Eloy-les-Mines, Maire de Menat, Maire de Saint Georges de Mons
- le 2 mars: Maire des Ancizes-Comps

Enfin, à l'issue du DOG et pour présenter l'ensemble du projet de SCOT, les élus du territoire ont pu participer à 3 réunions publiques territoriales pour faire notamment part de leurs remarques sur le DOG :

- le 3 septembre 2007 à Youx, à destination des élus des cantons de Menat, Montaigut, Pionsat, et St Gervais : 12 participants ;
- le 3 septembre 2007 à Loubeyrat à destination des élus des cantons de Combronde, Manzat et Pontgibaud : 29 participants ;
- le 6 septembre 2007 à Herment à destination des élus des cantons de Bourg-Lastic, Herment et Pontaumur : 18 personnes.

⊗ Réunion des commissions stratégiques et du Conseil de développement du Pays :

Les élus du territoire souhaitent faire appel aux instances existantes du Pays des Combrailles dans le cadre de l'élaboration du SCOT pour éviter de multiplier les groupes de travail. Cependant, il s'est avéré que la composition de ces commissions n'était pas la mieux adaptée à la démarche de SCOT et aux thématiques abordées dans ce cadre, c'est pourquoi des commissions thématiques spécifiques ont finalement été définies.

Cinq commissions thématiques ont ainsi été définies à l'issue du diagnostic, pour permettre aux élus et acteurs du territoire de débattre des enjeux et problématiques mis en exergue par ce dernier, de les hiérarchiser et de définir les orientations à traiter dans le cadre du SCOT, en vue d'organiser et aménager au mieux l'espace des Combrailles.

Ces débats ont eu lieu d'avril à août 2006 au travers des commissions suivantes :

- une **commission Economie** présidée par M. Jean MICHEL, qui a eu lieu le 19 avril au matin à Combronde.
- une **commission Habitat/Urbanisme** présidée par M. Jean-Claude HABRIAL, qui a eu lieu le 19 avril après-midi à Bromont-Lamothe.
- une **commission Agriculture/Forêts** présidée par M. Claude SAUTAREL, qui eu lieu le 4 mai au matin à Bourg-Lastic.
- une **commission Environnement/Tourisme** présidée par M. Serge DUGOUR représentant M. Pascal ESTIER, qui a eu lieu le 4 mai après-midi à Pontaumur.

- deux commissions relatives au réseau des bourgs principaux des Combrailles présidée par M. Alain ESCURE, qui ont eu lieu le 8 juin matin à Manzat, et le 31 août matin à Pontaumur.

Ces commissions ont permis de valider les conclusions du diagnostic et de dégager une stratégie d'aménagement traitant de toutes ces problématiques pour les 10/15 ans à venir, constituant ainsi le PADD.

Dans le cadre du DOG, la commission Habitat s'est réunie une nouvelle fois le 4 mai 2007 à Manzat.

D'autre part, concernant le Conseil de développement du Pays, celui-ci a été réuni le 30 novembre 2006 : le diagnostic et le PADD lui ont été présentés à cette occasion. Il a pu ainsi émettre un certain nombre de remarques sur ces documents. Il a aussi été invité aux 3 réunions publiques territoriales qui se sont déroulées début septembre 2007 lors desquelles le projet de SCOT dans sa globalité a été présenté et débattu.

③ Organisation d'un débat public avec la population sous forme d'une ou plusieurs réunions publiques :

Trois réunions publiques se sont tenues début septembre 2007 à destination des élus et habitants des Combrailles pour leur présenter le projet de SCOT (les enjeux soulignés par le diagnostic, la stratégie retenue et les orientations à mettre en place pour tenir cette stratégie) et recueillir leurs remarques sur ce projet.

Ces réunions ont été annoncées par voie de presse dans le journal La Montagne (édition de Riom et d'Issoire), sur le site Internet du Pays des Combrailles (www.combrailles.com) ainsi que par le biais d'affiches qui ont été envoyées à chacune des mairies incluses dans le périmètre du SCOT dans le courant de l'été.

HERMENT

Correspondant : Rémi Prunty tél 04.73.21.74.01 gsm 06.82.10.87.92 courriel remi.prunty@wanadoo.fr

Le SMADC en réunion

Depuis deux ans, le Schéma de cohérence territoriale du Pays des Combrailles (SCOT) est en cours d'élaboration. Le document d'orientation générale a été discuté, amendé et validé par le comité de pilotage, le 17 juillet dernier.

Ce document, dont le contenu a une valeur prescriptive, expose les mesures et outils concrets à mettre en œuvre sur le territoire pour les 10-15 ans à venir, pour tenir la stratégie d'aménagement et de développement du Pays des Combrailles, retenue au PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). Il précise de manière quantifiée ou cartographiée les grands objectifs en termes de politique d'habitat, économie, déplacements, tourisme, environnement et aménagement de l'espace.

Les communes et communautés de communes du territoire ont reçu ce document durant l'été. A cet effet, les élus feront part de leurs remarques à l'occasion de trois réunions publiques territoriales qui auront lieu début septembre.

Pratique. La consultation du document est possible sur le site du SMAD (www.combrailles.com). Les habitants peuvent faire part de leurs observations sur le forum, ou en participant à la réunion qui rassemblera les élus et les habitants des cantons de Bourg-Lastic, Herment et Pontaumur, le jeudi 6 septembre, de 18 heures à 20 heures, à la salle des fêtes d'Herment.

MARDI 28 AOUT 2007 98

ISSOIRE

BOURG-LASTIC

Correspondant : Anémorin Raut tél 04 71 21 89 71 mail raut.doude@wanadoo.fr

Une balade réussie



ARROWS. Lionel Debote, Claude Durif, Raphaël Martin et François Rouffet (de gauche à droite) ont participé à la réunion publique en musique.

La simplicité avec laquelle ils offrent leur musique ont déclenché une pluie... d'applaudissements. Si l'auditoire a longtemps ovationné le quatuor, c'est autant pour se réjouir de la virtuosité, la sensibilité et l'originalité de leur interprétation que pour saluer la bonne humeur qui règne dans ce groupe. La Maison de Pays qui organise la « Balade en Soudier-Chavagnon » proposait ce soir-là le dernier concert de sa saison culturelle. Et la découverte de ce quatuor plein d'énergie était le couronnement d'une balade fort réussie.

REUNION PUBLIQUE DU SMAD

Depuis 2 ans, le Schéma de cohérence territoriale du Pays des Combrailles (SCOT) est en cours d'élaboration. Le document d'orientations générales a été discuté, amendé et validé par le comité de pilotage, le 17 juillet dernier.

Ce document, dont le contenu a une valeur prescriptive, expose les mesures et outils concrets à mettre en œuvre sur le territoire pour les 10-15 ans à venir, pour tenir la stratégie d'aménagement et de développement du Pays des Combrailles, retenue au PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). Il précise de manière quantifiée ou cartographiée les grands objectifs en termes de politique d'habitat, économie, déplacements, tourisme, environnement et aménagement de l'espace.

Les communes et communautés de communes du territoire ont reçu ce document durant l'été. A cet effet, les élus feront part de leurs remarques à l'occasion de trois réunions publiques territoriales qui auront lieu début septembre.

Pratique: La consultation du document est possible sur le site du SMAD (www.combrailles.com). Les habitants peuvent faire part de leurs observations sur le forum, ou en participant à la réunion qui rassemblera les élus et les habitants des cantons de Bourg-Lastic, Herment et Pontaumur, le jeudi 6 septembre, de 18 heures à 20 heures, à la salle des fêtes d'Herment.

DON DU SANG. Une collecte de sang sera effectuée mercredi 29 août, de 15 h 30 à 19 heures, au réfectoire du collège Willy-Mabrut, à Bourg-Lastic.

Ussel Meubles

PROMOTION

Montagne de Riom - 30/08/07

Le SCOT présenté à la population

Peu d'habitants de la communauté de communes se sont déplacés à Herment, à l'invitation du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement (SMAD) des Combrailles. Alors qu'il s'agissait de prendre connaissance d'un document important pour le territoire, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Ce document d'urbanisme planifie (sur dix à quinze ans) l'organisation du territoire des Combrailles dans différents domaines : l'habitat, l'urbanisme, les déplacements, l'environnement, le tourisme et l'économie.

Les élus de communes et cantons de la communauté étaient présents, témoignant de leur intérêt pour leur cadre de vie ainsi que pour l'avenir du territoire.

Les ambitions définies par ce document portent sur l'accueil d'activités économiques



AVENIR. Les représentants des communes, cantons et communautés de communes ont manifesté leur intérêt pour le développement du territoire des Combrailles, lors d'une réunion publique.

dans les bourgs les plus importants, la valorisation du patrimoine forestier (développement de la filière bois), le maintien des activités agricoles ou le développement de la production d'énergie éolienne.

Le territoire possède un atout majeur : « son cadre rural attractif ». Et c'est grâce à ce point positif que peut être contrebalancé le point négatif de son dépeuplement.

Ce document laisse entre-

voir la nécessaire solidarité dans le territoire des Combrailles puisque des politiques différenciées sont envisagées pour répondre aux exigences très différentes de l'est et de l'ouest du pays. Par exemple, à l'est des Combrailles, les maires craignent l'arrivée massive de population que l'ouest et le sud seraient bien aise d'accueillir.

Une enquête publique sera réalisée dans les 99 communes concernées par le SCOT. Des registres seront ouverts dans les mairies. Chacun pourra alors prendre connaissance des projets qui le touchent plus directement et consigner ses remarques et propositions. ■

➤ **Pratique.** Pour des renseignements, contacter le SMAD des Combrailles, place Raymond-Gauvin - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne - Tél. : 04.73.85.82.08 - Fax. : 04.73.85.79.44.

SCOT du Pays des Combrailles

Donnez votre avis sur le projet



Le SCOT c'est quoi déjà ?

C'est un Schéma de Cohérence Territoriale, un document d'urbanisme qui doit coordonner et planifier le développement des Combrailles pour les 10 ans à venir.

Ce document est en cours d'élaboration depuis 2 ans, les élus et acteurs du territoire ont travaillé dessus, ils ont construit ensemble ce projet, et maintenant ils veulent vous le présenter, vous l'expliquer, et en débattre.

Venez prendre connaissance de ce projet, venez nous faire part de vos remarques, en participant à l'une des 3 réunions publiques territoriales suivantes :

1 Le 3 septembre de 18 à 20h00

à la Maison de la Vallée de Montjoie à YOUX pour les cantons de Montaigut, Menat, Pionsat, et St Gervais.

2

Le 3 septembre de 20h30 à 22h30

à la salle polyvalente de LOUBEVRAT pour les cantons de Combronde, Manzat et Pontgibaud.

et, **3** le 6 septembre de 18 à 20h00

à la salle des fêtes d'HERMENT pour les cantons de Bourp-Lastic, Herment et Pontamur.



Pays des Combrailles

Le pays de votre développement durable

Ces 3 réunions se sont déroulées :

- le 3 septembre 2007 à Youx, pour les cantons de Menat, Montaigut, Pionsat, et St Gervais : 12 participants (essentiellement des élus)
- le 3 septembre 2007 à Loubeyrat pour les cantons de Combronde, Manzat et Pontgibaud : 29 participants (élus et habitants)
- le 6 septembre 2007 à Herment pour les cantons de Bourg-Lastic, Herment et Pontaumur : 18 personnes (essentiellement des élus).

Les remarques recueillies lors de ces réunions ont été synthétisées puis présentées au Comité de Pilotage du SCOT le 21 septembre 2007 qui a dû faire les derniers arbitrages pour savoir si ces remarques pouvaient être prises en compte ou non.

Les points qui ont été le plus souvent objets de remarques concernent :

- la surface maximum de 1 Ha autorisée sur chaque commune pour accueillir des activités artisanales, qui a été jugée insuffisante et contraignante ;
- les zones naturelles à protéger et les activités qui y sont effectivement autorisées ;
- les axes routiers à améliorer
- les enveloppes urbaines définies autour des 12 bourgs-centre et des communes du secteur Est des Combrailles.

Concernant les loupes réalisées sur les 12 bourgs et sur le secteur Est des Combrailles, il est important de souligner que tous les maires ont été rencontrés par le bureau d'études Urbicand, et que des discussions et négociations ont eu lieu à plusieurs reprises pour bien faire comprendre le principe des enveloppes urbaines ou des arrêts d'urbanisation, ou pour prendre en compte des éléments qui avaient été oubliés ou mal interprétés.

④ Mise en place sur le site Internet du SMADC, d'un espace d'information sur la démarche, et d'un forum :

Depuis le lancement de la démarche en 2005, une rubrique dédiée au SCOT a été intégrée au site internet du Pays des Combrailles (www.combrailles.com) et régulièrement mise à jour.

Cette rubrique permet de présenter la démarche d'élaboration d'un SCOT de façon générale et plus particulièrement sur un territoire rural comme celui des Combrailles. Elle précise ainsi ce qu'est un SCOT, quel est son contenu, pourquoi le territoire a voulu se doter d'un tel document, et présente l'état d'avancement de la démarche.

Cette rubrique a été mise à jour régulièrement pour retranscrire l'avancement de la démarche et permettre ainsi à chacun d'accéder à toutes les informations sur le SCOT. De nombreux documents ont été mis en ligne au fur et à mesure de l'élaboration de ce SCOT afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance (diagnostic complet et synthétique, PADD, DOG...) et puisse suivre l'avancement des travaux.

Quelques chiffres :

Nombre total de visites depuis la mise en ligne de la rubrique SCOT en 2005 : **6402** dont 1464 en 2005, 2559 en 2006 et 2379 en 2007.

Quelques chiffres concernant le téléchargement des documents principaux du SCOT :

Diagnostic téléchargé **732 fois**

PADD téléchargé : **2958 fois**

DOG téléchargé **527 fois**

D'autre part, un forum de discussion a aussi été mis en place dans le but de permettre à toute personne de réagir sur les documents mis en ligne, sur la démarche...etc...mais force est de constater qu'il a été très peu utilisé (1 seule contribution).

The image displays two screenshots of the SCOT website in Internet Explorer. The top screenshot shows the 'S'installer et Développer' page, which includes a navigation menu with options like 'Connaitre et Découvrir', 'Vivre et S'épanouir', 'Séjourner et Se divertir', and 'S'installer et Développer'. The main content area features a large green arrow graphic and the text 'S'installer et Développer Schéma de Cohérence Territoriale'. A sidebar on the right contains a list of links: 'Qu'est-ce qu'un SCOT?', 'Quel est son contenu?', 'Pourquoi un SCOT pour les Combrailles?', 'Etat d'avancement de la démarche', 'Les prochaines étapes', and 'Documents à télécharger'. The bottom screenshot shows the 'Du diagnostic au PADD' page, which provides detailed information about the diagnostic process. It mentions that the diagnostic was completed in March 2005 and presented to the SMAD in February 2006. It also lists the members of the diagnostic commission and the dates of their meetings. A sidebar on the right contains links: 'Qu'est-ce qu'un SCOT?', 'Quel est son contenu?', 'Pourquoi un SCOT pour les Combrailles?', 'Etat d'avancement de la démarche', 'Démarche lancée en 2005', 'Du diagnostic au PADD', 'Du PADD au DOG', 'Les prochaines étapes', and 'Documents à télécharger'.

Publication d'articles sur le SCOT par le biais de la lettre d'information du Pays des Combrailles :

La lettre d'information du Pays des Combrailles, éditée deux fois par an et distribuée à l'ensemble des foyers du Pays a servi de support à plusieurs reprises pour le SCOT :
 - au lancement de la démarche, en décembre 2005, pour présenter le contenu et les objectifs d'un tel document d'urbanisme, ainsi que les principales étapes et les instances qui seront sollicitées tout au long de son élaboration ;

Dossier

Le Schéma de Cohérence Territoriale pour l'aménagement et le développement durable du Pays des Combrailles.

SCOT

Depuis 2001, le Pays des Combrailles a décidé de se doter d'un nouvel outil afin de fixer, pour les 10/15 ans à venir, les orientations générales de l'organisation du territoire. Pour un territoire rural comme les Combrailles, cet outil doit permettre de coordonner et rendre cohérents les projets d'aménagement, de planifier le développement induit par l'AR9, de connaître et définir les utilisations du sol, ou encore de réfléchir à la question des déplacements. Il constitue ainsi une façon de prolonger et d'approfondir la réflexion engagée dans le cadre du Pays. Les élus des Combrailles ont saisi, dès 2001, l'opportunité qui leur était

offerte de prendre en main l'aménagement de leur territoire. En effet, ce sont eux, à travers le SMAD des Combrailles, qui vont piloter l'ensemble de la démarche et fixer leurs propres objectifs en matière d'habitat et de logements sociaux, d'urbanisme, de développement économique et d'équipements commerciaux, de transports collectifs et de déplacements des personnes et des marchandises, de protection des paysages, de grands équipements, de prévention des risques, de loisirs. Cette réflexion et les choix qui en découlent sont donc très importants pour la vie future des habitants du Pays des Combrailles.

Un SCOT :
 Instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13/12/2000, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de réfléchir ensemble à leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement, afin de les rendre cohérents.

Le Schéma de Cohérence Territoriale ne définit que des grandes orientations et doit laisser une liberté aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En particulier, il ne comprend pas de carte générale de destination des sols, même s'il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger. Ce document engage les communes qui l'ont élaboré ensemble. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales et les opérations

Aménagement Zone d'Activités Commerciales, Zone d'Aménagement Différé, logements de plus de 5 000 m² pour l'urbanisme, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour le logement... doivent être compatibles, dans l'esprit, avec les orientations du SCOT.

Un SCOT comprend trois documents :

- un rapport de présentation qui présente un diagnostic de territoire et des besoins de développement ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il s'agit d'un document qui exprime les objectifs stratégiques retenus ;
- un document d'orientation qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement...

Le SCOT est confirmé ou révisé au minimum tous les 10 ans.

A quoi ça sert ?

Le SCOT a été conçu au départ comme un outil plutôt urbain, mais il présente malgré tout de nombreux intérêts pour une zone rurale comme les Combrailles.

Il permettra ainsi dans notre cas :

- De mettre à plat les projets d'aménagement (zones d'activités, infrastructures de loisirs, création de nouveaux logements...) ; de toutes les collectivités des Combrailles afin de les coordonner et de leur donner plus de cohérence.
- De planifier le développement induit par l'autoroute A89 et plus généralement les grandes infrastructures de notre territoire ;
- De connaître et de gérer les utilisations des sols, afin de concilier le développement économique (agriculture, zones d'activités), touristique (zones naturelles de renommées) et le cadre de vie des habitants ;

De se poser de façon globale la question des déplacements sur notre territoire et vers les territoires voisins, afin d'y apporter des réponses satisfaisantes ;

- D'approfondir et compléter la démarche de création du Pays des Combrailles en allant plus vers une approche localisée des projets de développement.

Cet outil est maîtrisé par les élus du territoire ce qui évite aussi de subir les conséquences d'autres schémas élaborés à proximité (notamment celui de l'agglomération clermontoise).

Comment ça se passe ?

Les étapes d'élaboration du SCOT se déroulent sur plusieurs années. Pour mener à bien cette élaboration, un groupement de 2 bureaux d'études (Urbanité et Sobesco Environnement) a été retenu au mois de juin 2005. Ces derniers accompagnent le SMAD des Combrailles jusqu'à l'approbation du SCOT qui nécessitera plusieurs étapes :

Un principe général jusqu'à l'approbation du SCOT : une grande concertation locale où tout le monde est concerné

L'élaboration d'un SCOT doit, en effet, être aussi participative que possible, c'est pourquoi la concertation avec les collectivités et la population locale est très importante. Pour cela, de nombreux rendez-vous sont déjà prévus et doivent permettre aux acteurs du territoire de s'exprimer, de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux, et d'informer le grand public. Outre l'organisation de réunions territoriales à destination des élus, toute la population sera consultée et pourra donner son avis. Des réunions publiques seront organisées sur le territoire et des registres seront mis à disposition de chacun. Enfin, cette lettre d'information vous tiendra informé de l'avancement du projet tout au long de son élaboration. De même, le site Internet du Pays des Combrailles s'est doté d'une rubrique SCOT qui proposera un forum de discussion sur le sujet, accessible à tous.

1^{re} étape : d'août 2005 à janvier 2006

La première étape consiste à mettre en forme des connaissances, écouter, dialoguer avec les acteurs du territoire, formuler des problématiques, en vue de réaliser le diagnostic de territoire.

2^e étape : de février à juillet 2006

La deuxième étape consistera à élaborer les grandes orientations : c'est la construction du projet d'aménagement et de développement durable (le PADD) du Pays des Combrailles. C'est une phase qui doit permettre de définir le projet politique du territoire et de fixer les objectifs des politiques publiques pour les 10 ans à venir.

3^e étape : d'août à décembre 2006

C'est l'élaboration du document d'orientations générales : ce document prescriptif traduit la stratégie générale d'aménagement et d'organisation de l'espace du Pays des Combrailles et définit les principes qui guideront notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Enfin, courant 2007

La démarche s'achèvera : il s'agira de dresser le bilan de la concertation, de finaliser le dossier de SCOT, de mener l'opération publique et d'approuver le SCOT du Pays des Combrailles.

Elaborer un SCOT repose donc, à la fois, sur un travail de production d'études et sur un processus de concertation et de prise de décision tout aussi important.

**Contact : Nolwenn Ferré-Guinot
 SMAD des Combrailles
 Tél. : 04 73 85 82 08
 ferré@combrailles.com**

Jean-Claude HABBRIFL, maire de Saint-Hilaire-la-Croix

« Le SCOT est un document d'urbanisme qui s'inscrit dans la logique de la Charte de pays. Il prépare le futur développement économique du territoire. Sur le secteur de la Communauté de Communes Coteaux de Combrailles, nous nous appuyons sur l'analyse de documents. Avec le principe de neutralité absolue - intersection de l'ART et de l'AR9 - la mise en place d'une zone d'activités et l'aménagement de la demande de logement sur le secteur, il est primordial d'alternier les zones constructibles ou non, de connaître les zones à protéger, de cerner les espaces à aménager. Le SCOT est donc une aide précieuse quant à la préparation de l'aménagement et la finalisation des documents d'urbanisme. Il faut conserver notre identité rurale et valoriser notre patrimoine naturel. En disposant d'un outil aussi pertinent, nous sommes à même de répondre efficacement aux diverses sollicitations. Le SMAD des Combrailles a joué un rôle majeur pour la mise en place du SCOT. Il a cristallisé toutes les volontés et permis à ce territoire municipal de prescrire en toute son développement. »

- à l'issue du diagnostic en mars 2006 pour présenter les différents enjeux mis en exergue lors de cette 1^{ère} étape.

SCOT du Pays des Combrailles

Premières conclusions du diagnostic

Le diagnostic de territoire, première étape du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lancé en juillet 2005, a permis de mettre en évidence ou de confirmer les enjeux d'aménagement et de développement du territoire des Combrailles, à traiter dans le cadre de ce document d'urbanisme.

édito

Comme vous avez pu le découvrir en consultant de ce nouveau numéro de la lettre d'information du Pays des Combrailles, l'Annuaire A89 est enfin ouverte et représente un ouvrage exceptionnel, fait dans sa conception que dans les perspectives de développement qu'elle offre pour les Combrailles. C'est notamment pour accompagner au mieux l'aménagement du territoire que se justifiait cette ouverture, mais les élus se sont aussi attachés à réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles.

Une partie importante de la précédente lettre d'information était déjà consacrée au lancement de cette opération ambitieuse et déterminante pour l'avenir de notre territoire. A nouveau, j'ai souhaité vous informer de l'état d'avancement du SCOT, en vous présentant de façon synthétique le diagnostic qui a été fait. Bien des diagnostics ont été faits, mais ceux qui ont apporté des éléments nouveaux. C'est-à-dire, dans sa forme complète, donne des chiffres récents (de 2006, en matière de logements, par exemple) voire de nouvelles données (agriculture, économie, aménagements, paysage, démographie...) et surtout croise des éléments qui sont trop souvent vus de façon partielle. De vaines questions se posent à nous et auxquelles les élus que nous devons servir dans le SCOT, pour les 10 à 15 prochaines années. La formulation des grands orientations qui seront à suivre pour développer le territoire et répondre à ces enjeux sera l'objet de la prochaine étape du SCOT : le Schéma de Cohérence Territoriale et de Développement Durable (PADD).

Mais à ce stade, je vous invite à prendre connaissance du diagnostic du SCOT, à travers le document suivant :

- un bref résumé du diagnostic, présenté dans cette lettre d'information,
- un document de synthèse du diagnostic, qui sera disponible dans les mairies, les communautés de communes, villes, villages et réseaux sur demande auprès du SMAD des Combrailles, à partir de la mi mai 2006.

Je vous invite à nous faire part de vos réactions et remarques sur ce diagnostic sur notre forum de discussion, sur www.combrailles.com, ou bien par courrier ou téléphone.

Enfin, la dernière page de cette lettre d'information est consacrée à la prochaine étape du Pays des Combrailles, qui sera faite le 26 mai 2006 à Clermont Ferrand. Dernière étape de ce projet, se cache une réalité : les hommes et les femmes des Combrailles savent travailler ensemble et construire ainsi un territoire plus dynamique. Espérons ainsi nous rencontrer lors de cette journée, ou nous voir ailleurs réunis.

Alexis Escure,
Président du SMAD des Combrailles

Enjeu n°1 Faire face au vieillissement de la population et attirer de nouveaux habitants pour compenser la baisse naturelle de la population

Les Combrailles doivent faire face à :

- un vieillissement important de la population qui va s'accroître et soulever plusieurs questions : en terme d'habitat adapté aux personnes âgées, d'accessibilité et de développement de services adaptés à ce public...
- un solde naturel négatif qui va provoquer la poursuite du déclin démographique.

D'après les perspectives INSEE, ce dernier pourrait osciller entre -20% à -23 % d'ici 2030.

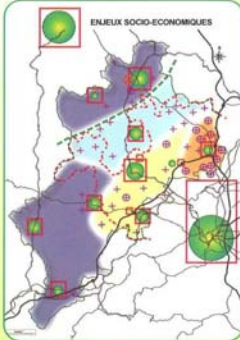
Cependant, le territoire a accueilli 600 habitants supplémentaires entre 1990 et 1999, principalement en provenance de la métropole Clermont-Ferrand - Riom, mais aussi de l'île de France. Ce mouvement s'accroît ces dernières années, et devrait encore se poursuivre avec l'ouverture de l'A89.

Enjeu n°2 Des copollitistes résidentielles indérivables, mais une offre à adopter

Les Combrailles pourront garder et attirer des habitants en adaptant leur offre en logement, quantitativement, qualitativement et géographiquement.

- Même si la population diminue, la réduction de la taille des ménages (familles recomposées, vieillissement...) nécessite la création de nouveaux logements.
- Malgré les différentes opérations menées pour l'amélioration de l'habitat, un potentiel encore important de logements vacants reste à utiliser (3000 en 2005). Leur réhabilitation permettrait l'accueil de familles et une gestion économe de l'espace en occupant déjà l'existant.

- La part du logement local, dans le localif social, reste encore trop faible.
- L'ouverture de l'A89, la radification et le coût du foncier sur la métropole clermontoise, vont accentuer la pression, déjà sensible, dans les secteurs de Combronde, Mantat et Bourghaud. Comment la maîtriser pour, d'une part, se développer mais ne pas fragiliser l'agriculture et les paysages, et pour,



d'autre part, reporter ce dynamisme un peu plus à l'intérieur des Combrailles.

Un développement résidentiel fondé sur le desserrement urbain clermontois et entraînant donc une multiplication des déplacements en voiture, est-il durable ? Comment sinon, s'organiser pour mutualiser les déplacements vers les grands pôles en améliorant notamment l'offre en transport en commun ?

Enjeu n°3 Maintenir le réseau des 10 pôles de services principaux, essentiels à la vie locale

Les Combrailles s'organisent autour de 10 bourgs principaux qui permettent une vie locale autonome. Mais :

- le déclin démographique crée des difficultés pour maintenir certains équipements de proximité,
- malgré certains efforts, les services offerts pour la petite enfance ou les personnes âgées ne sont pas adaptés pour la demande actuelle et à venir.

Comment les mettre en réseau pour continuer à structurer le territoire dans son ensemble ? Faut-il affirmer une hiérarchie et des complémentarités ? Et comment maintenir leurs grands quarts urbains, soit en les adaptant aux exigences de demain ?

Enjeu n°4 Concevoir une politique de soutien et d'accueil économique adaptée à la grande diversité de l'économie locale

Le tissu économique local est extrêmement diversifié, tant dans sa structure que dans ses secteurs d'activités. La politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme devra veiller à :

- protéger l'agriculture, très dynamique sur le territoire (20 % des emplois sur place en 1999), mais à l'avenir perturbée (compétition avec l'urbanisation à l'Est, problèmes de succession, incertitudes des politiques européennes...),
- permettre le développement des 2 pôles industriels, gros pourvoyeurs d'emplois,
- favoriser le développement de l'économie tertiaire, trop faible jusqu'à présent, mais dont on peut espérer l'expansion autour des services à la personne en particulier,
- prévoir des capacités d'accueil et de développement adaptées aux activités artisanales qui composent la majorité du tissu économique local, et aux besoins des filières locales (bois, agro-alimentaire),
- la mise en valeur des patrimoines naturels et bâtis qui constituent les éléments caractéristiques d'une économie touristique aujourd'hui trop modeste.

De plus, l'ouverture de l'A89 est l'occasion de créer une nouvelle politique d'accueil pour les entreprises. Il faut en effet l'équilibrer général, et la complémentarité à l'échelle du Pays, et du département.



Enjeu n°5 Protéger l'environnement

La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau est primordiale, elle conditionne et calibre les capacités de développement de l'urbanisation.

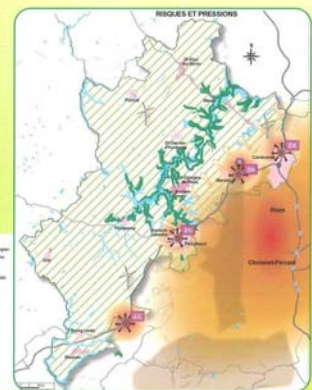
Le territoire présente une grande diversité de milieux écologiques principalement concentrés sur la Sioule, mais menacés ponctuellement par l'agriculture intensive, l'urbanisme mal maîtrisé, la surfréquentation touristique, les aménagements hydrauliques.

Enjeu n°6 Pour conclure, les risques et pressions à maîtriser

Longtemps à l'écart et à l'abri d'un développement mal maîtrisé, les Combrailles bénéficient aujourd'hui d'un paysage préservé et éparpillé par une urbanisation proliférante, facteur de dégradations difficilement réversibles. Cet atout peut être fortement valorisé pour attirer population et entreprises avec l'ouverture de l'A89, à condition :

- d'éviter une urbanisation envahissante et anarchique à l'Est du territoire ;
- de la reporter en partie à l'Ouest et sur les bourgs ;
- de l'accompagner d'une politique de soutien à l'agriculture qui ne devra pas être déstabilisée par ce mouvement ;
- de l'accompagner par une forte politique de mise en valeur des patrimoines et des exigences quant à la qualité urbaine et architecturale ;
- de développer des transports en commun.

Plus globalement, le bénéfice du desserrement de la métropole clermontoise, ne doit pas occulter non plus les dynamiques propres au territoire (agriculture, bois, tourisme, services, artisanat, industries) qu'il est tout aussi impératif de soutenir.



Ces lettres d'information ont été complétées par l'édition de 2 documents synthétiques présentant les conclusions du diagnostic et la stratégie retenue dans le cadre du PADD. Ces documents ont été mis à disposition du public en mairies, dans les communautés de communes, au SMAD et en téléchargement sur le site internet du Pays des Combrailles. Un 3^{ème} document présentant le DOG reste à éditer courant novembre 2007.

SCOT du Pays des Combrailles
Les premières conclusions du Diagnostic

EDITO

Le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT) est un document d'urbanisme intercommunal qui :

- expose un diagnostic global au regard des prévisions démographiques et démographiques et des besoins exprimés en matière d'économie, environnement, gestion de l'espace, habitat, transports et services.
- définit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voulu pour le territoire ;
- fixe les grands objectifs et les orientations générales de l'organisation de l'espace ;
- définit les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la réhabilitation de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la réduction de densité en transports individuels, à l'équilibre économique et artisanal, aux localisations préférentielles des équipements, à la protection des paysages, à la mise en valeur des centres de ville et à la prévention des risques ;
- définit les espaces et sites naturels ou urbains à protéger.

En juillet 2005, le SMAD des Combrailles a lancé l'élaboration de son SCOT. Il réunit 99 communes et environ 40 000 habitants.

Le diagnostic de territoire, première étape du SCOT, a permis d'analyser les évolutions et les tendances en cours, et de dégager les grands enjeux d'aménagement et de développement à traiter au sein du SCOT.

Il doit être partagé par tous, afin de construire une base commune sur laquelle construire le projet d'aménagement et de développement durable. Ceci permettra aussi aux communes elles-mêmes de mieux connaître leur territoire et de mieux définir leurs orientations.

Enfin, ce diagnostic de territoire constitue un outil de travail pour permettre de programmer dans l'élaboration d'un projet commun. Je compte sur votre participation et votre soutien à l'avenir.

Alexis Escure
Président du SMAD des Combrailles

Pays des Combrailles
Le pays de votre développement durable

SCOT du Pays des Combrailles
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

EDITO

Le SMAD des Combrailles a lancé, en juillet 2005, l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de référence pour l'aménagement harmonisé de son territoire.

Dans le cadre de ce diagnostic, un diagnostic, vous a été présenté en Mai 2006. Il a été en fait le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCOT) qui sera fait le 26 mai 2006 à Clermont Ferrand. Dernière étape de ce projet, se cache une réalité : les hommes et les femmes des Combrailles savent travailler ensemble et construire ainsi un territoire plus dynamique. Espérons ainsi nous rencontrer lors de cette journée, ou nous voir ailleurs réunis.

Enfin, la dernière page de cette lettre d'information est consacrée à la prochaine étape du Pays des Combrailles, qui sera faite le 26 mai 2006 à Clermont Ferrand. Dernière étape de ce projet, se cache une réalité : les hommes et les femmes des Combrailles savent travailler ensemble et construire ainsi un territoire plus dynamique. Espérons ainsi nous rencontrer lors de cette journée, ou nous voir ailleurs réunis.

Enfin, la dernière page de cette lettre d'information est consacrée à la prochaine étape du Pays des Combrailles, qui sera faite le 26 mai 2006 à Clermont Ferrand. Dernière étape de ce projet, se cache une réalité : les hommes et les femmes des Combrailles savent travailler ensemble et construire ainsi un territoire plus dynamique. Espérons ainsi nous rencontrer lors de cette journée, ou nous voir ailleurs réunis.

Alexis Escure
Président du SMAD des Combrailles

Pays des Combrailles
Le pays de votre développement durable

© Mise à disposition de registres dans chaque commune :

Comme prévu initialement, un registre a été mis à disposition de la population dans chacune des mairies des Combrailles afin que chacun puisse y consigner ses observations et suggestions sur les documents synthétiques mis à disposition.

Seules deux remarques ont été émises par l'intermédiaire de ces registres.

Concertation avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche :

La concertation s'est aussi conduite avec les élus locaux et les autres partenaires du territoire tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT.

Les élus ont pu faire valoir leur point de vue d'une part dans le cadre des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCOT (comité de pilotage, commissions thématiques), ou encore lors des réunions territoriales organisées spécifiquement à leur intention.

Ces instances de suivi et d'élaboration du SCOT ont aussi permis aux acteurs et partenaires du territoire d'apporter leurs contributions tout au long de la démarche. Enfin, ces derniers ont aussi été régulièrement destinataires des principales productions (diagnostic, PADD, DOG) réalisées au cours de l'élaboration du SCOT. Une réunion des Personnes Publiques Associées a ainsi été organisée avant l'arrêt du projet de SCOT, le 21 septembre dernier, pour tenir compte au maximum des remarques qui pouvaient être faites sur ce projet. Nombreux sont ceux qui se sont saisis de cette opportunité pour faire part de leur perception et sentiment (positif comme négatif) quant aux contenus de ces documents.

Il faut aussi noter l'attention particulière qui a été portée au territoire voisin du Grand Clermont, pour lequel deux rencontres ont été réalisées au tout début de la démarche et au moment du DOG, tout comme l'information qui a été transmise aux agents de développement des communautés de communes du territoire des Combrailles tout au long de la démarche, dans le cadre de réunions organisées régulièrement.